

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Le 2 mars 2021

Monsieur le Président de la République,

Nous continuons d'être tous préoccupés par la situation sanitaire.

A l'heure où tantôt un allègement de certaines restrictions, tantôt l'entrée en vigueur de mesures de confinement locales ou nationales, sont envisagés, nous imaginons parfaitement la difficulté qui est celle de l'Exécutif de prendre des décisions justes, adaptées et, in fine, respectées par nos concitoyens.

Comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer précédemment, nous considérons que les sports et loisirs de plein air, apportent des solutions à la situation inédite à laquelle nous sommes confrontés depuis de longs mois. Par les bienfaits qu'elle apporte sur la santé physique et mentale des français, la pratique de ces activités ne doit pas être perçue comme un risque d'aggravation du contexte sanitaire mais bien comme une opportunité.

Aussi, dans l'hypothèse où des mesures de restrictions de déplacement à l'échelle locale ou le retour à un confinement strict seraient envisagés, nous nous permettons d'insister de nouveau sur la nécessité de garantir l'accès à ces pratiques et aux espaces de nature pour les français, notamment en veillant à ce que les ERP PA ne fassent pas l'objet de nouvelles restrictions d'accès pour l'accueil du public.

Dans cette perspective, nous nous permettons de formuler deux propositions.

La première permettrait d'encadrer la dérogation qui serait accessible aux français afin de leur permettre de continuer à avoir accès à ces activités, et limiterait le temps de pratique à 3h, à moins de 30 kilomètres du domicile. Ce type d'encadrement, en durée et en distance, a fait ses preuves lorsque des mesures d'allègement du confinement avaient été mises en œuvre en décembre dernier.

La deuxième fait suite à nos échanges avec Madame la Ministre déléguée aux Sports et consisterait à ouvrir les portes de nos clubs aux licenciés privés d'accès à leur sport, pendant ce nouveau confinement. Cette disposition, portée solidairement par l'ensemble de nos fédérations, ciblerait de manière privilégiée l'accueil du jeune public en offrant la gratuité à ces jeunes sportifs, dans le cadre périscolaire ou extra-scolaire.

Ces deux propositions présentent un triple bénéfice : sanitaire, économique et social. Notre pays en a besoin.



Au-delà des vertus précitées, l'innocuité en termes d'exposition à un risque de contamination lié à la pratique d'une activité de plein air a désormais été démontrée.

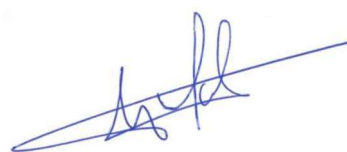
Par ailleurs, le maintien de l'autorisation de pratiquer ces disciplines offrirait aux français à la fois un bol d'air et un exutoire. Cette liberté concédée à tous nous semblerait plus favorable à une évolution positive des données sanitaires que la tenue de regroupements familiaux, amicaux ou clandestins si difficiles à encadrer, qu'un confinement strict des populations au niveau local ou national occasionnerait inéluctablement.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.



Pascal Grizot
Président de la Fédération Française de Golf



Willy Schraen
Président de la Fédération Nationale des
Chasseurs



Serge Lecomte
Président de la Fédération Française d'Équitation



Nicolas Henard
Président de la Fédération Française de Voile



Claude Roustan
Président de la Fédération Nationale
de la Pêche en France



Jacques Lajuncombe
Président de la Fédération Française de Surf

Copies : Monsieur le Ministre Jean-Michel Blanquer et Madame la Ministre Déléguée Roxana Maracineanu